



MAIRIE DE GREZ-NEUVILLE

1, rue du Port - 49220 Grez-Neuville

02 41 95 35 13

accueil@mairie-grez-neuville.fr

www.mairie-grez-neuville.fr

suivez-nous sur IntraMuros

Arrêté portant interdiction d'accès au chemin situé entre la place de l'Abbé Charon et la rue de Wray Hornby à Grez-Neuville, du 3 au 6 octobre 2025 inclus.

ARRETE 2025-085

Le Maire de la commune de **GREZ-NEUVILLE**,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de la route,

Considérant l'intervention d'un professionnel pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

A R R E T É

Article 1

L'accès au chemin situé entre la place de l'Abbé Charon et la rue de Wray Hornby est interdit à tous les usagers pour des raisons de sécurité, **du 3 au 6 octobre 2025 inclus.**

Article 2

La signalisation sera mise en place et entretenue par la commune.

Article 3

Madame la Secrétaire Générale de la Mairie de Grez-Neuville,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Lion d'Angers,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait en mairie, le 3 octobre 2025
Le Maire, Pascal CRUBLEAU

Le Maire, Pascal CRUBLEAU

